



RAPPORT DE GESTION ANNUEL

Exercice 2011-2012

Présenté à l'Assemblée générale du 29 octobre 2012



SOMMAIRE

3	Billet du Président
4	Rapport administratif
14	L'équipe de la SCHG
16	Rapport financier
18	Bilans comparés
20	Comptes d'exploitation comparés
22	Organes de la SCHG
24	Concours d'urbanisme
28	Immeubles de la SCHG
29	Plan de situation des immeubles de la SCHG
30	Répartition des logements
31	Rapport de l'Organe de contrôle

*Photo couverture:
Vieusseux 1-7 après rénovation +
logo éclairé «SCHG» sur la cheminée*

Il n'est pas désagréable d'être le Président d'une Société en excellente santé qui dispose de moyens pour entretenir son patrimoine immobilier et peut poursuivre son objectif de construire du logement social qui réponde aux besoins prépondérants de la population genevoise.

Cette situation, nous la devons à toutes celles et ceux qui, depuis 100 ans bientôt, ont géré la Coopérative et respecté la mission parfaitement définie dans nos statuts de participer à la construction du logement économique et pérenne. Cette gestion s'est révélée très efficace puisque nous avons actuellement un parc important de logements (environ 1700) et une moyenne de prix de loyers qui se situe à un niveau défiant toute concurrence sur le territoire cantonal!

Seul nous manque parfois le principe de solidarité entre certains de nos sociétaires, et ce ne sont pas nos statuts qui permettront à ces derniers de respecter ces valeurs.

Dépassons nos égoïsmes et cessons de défendre uniquement des positions personnelles au profit d'un dialogue qui doit se développer entre les sociétaires-locataires et la SCHG!

Le plan pour restructurer et terminer le quartier de Vieusseux-Villars-Franchises, que nous avons élaboré de concert avec des autorités cantonales et municipales et la contribution de notre partenaire, la FLPAL, est sur les rails. Au début de mars 2013, le résultat de notre Concours d'urbanisme et d'architecture devrait être connu. Gageons que nous aurons un projet qui rencontrera l'assentiment de l'ensemble de nos sociétaires-locataires.

Qu'il me soit permis de remercier mes collègues du Conseil d'administration et du Comité de direction pour leur soutien. Ma gratitude, je l'adresse également au Directeur et à toute son équipe qui œuvrent inlassablement tout au long de l'année pour permettre à la SCHG d'être ce qu'elle est: une Société qui contribue largement au maintien et au développement du logement social à Genève.



*Monsieur Albert Knechtli,
Président de la SCHG*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Knechtli', written in a cursive style.

PERSPECTIVES

Cela en devient une habitude: le traitement de nos dossiers dans les Services de l'Etat et de la Ville prend toujours plus de temps, et tous nos projets prennent du retard sur nos prévisions.

Plus d'une année nous a été nécessaire pour obtenir l'autorisation de rénover et d'agrandir nos 6 modestes maisonnettes de Sports 1 à 11, reportant à l'été 2012 le début des travaux. Ces derniers seront de même nature que ceux réalisés au chemin de l'Essor, si ce n'est qu'il s'agit de maisons contiguës et non jumelles.

Quant à notre projet de 72 logements LUP à l'avenue Joli-Mont, la Ville de Genève a recouru contre l'autorisation définitive de construire délivrée le 17 janvier 2012, bloquant ainsi l'ouverture du chantier pour une durée indéterminée, ce qui est déplorable en cette période de pénurie intense et durable.

Au sujet du Concours d'urbanisme Vieusseux-Villars-Franchises, l'élaboration du programme a pris un temps considérable, les collectivités publiques tardant à donner les informations et documents nécessaires au cahier des charges, qui devra être respecté par les candidats. Là également, de nombreux mois de retard aboutiront, si tout va bien, au lancement du Concours en septembre 2012. En accord avec le Conseiller d'Etat responsable, une demande définitive de construire un bâtiment à Vieusseux 23 a été déposée en parallèle, dans le but de pouvoir engager la future opération-tiroir dans des conditions optimales.

Là aussi, la SCHG se heurte à un préavis défavorable de la Ville, pour des raisons que nous ne partageons pas.

Plus réjouissant, un intéressant partenariat entre la SCHG et la FLPAL permettra à cette dernière de construire, à l'issue de la procédure, un bâtiment IEPA (immeuble avec encadrement pour personnes âgées) sur la parcelle accueillant toujours Franchises 28 (la «verruë»).

En ce qui concerne notre projet de construction Parc G. + L. Hentsch sur l'ancien stade des Charmilles, l'autorisation définitive de construire portant sur la construction de 96 logements (dont 24 dits «à mixité intégrée»-LMI) a été délivrée le 13 juillet 2012.

Il aura donc fallu plus d'un an d'instruction du dossier, alors que nous disposions d'une autorisation préalable en force. Le chantier devrait ouvrir avant la fin 2012, sachant que la totalité des démolitions a déjà été effectuée.

Dans le cadre des grands travaux d'entretien sera entamée la campagne de travaux de réhabilitation des façades de Vieusseux 2 à 6, à l'image des prestations réalisées sur le bâtiment Vieusseux 1 à 7. La transformation de la chaufferie de Camille-Martin, actuellement en cours, se terminera à fin 2012, permettant son raccordement au réseau CAD de SIG.

Outre la rénovation du hall d'entrée et des paliers d'étages de Vieusseux 12 (remplacement du novilon par du carrelage, application de nouvelles peintures), la modernisation de l'ascenseur «pair» de la Tour Vieusseux 16 est également prévue dans l'exercice à venir, ainsi que la réfection des 2 places de jeux pour enfants sur la promenade Jean-Treina.





*Vue de Vieusseux 1-7
depuis Cité Villars*

ENTRETIEN ET DÉVELOPPEMENT DU PARC IMMOBILIER

Le démarrage de la réfection complète des façades de nos immeubles Honegger a constitué l'essentiel de nos grands travaux d'entretien.

Le bâtiment Vieusseux 1 à 7 a fait l'objet d'un traitement de la carbonatation des bétons, de l'isolation des pignons par la pose d'une laine de roche de 24 cm recouverte de panneaux en Eternit, du remplacement des tentes solaires après réparation des mécanismes, du rafraîchissement de toutes les peintures, ainsi que de l'application d'une résine sur le sol des loggias.

Les dernières prestations, actuellement en cours, portent sur l'évacuation des anciens faux-plafonds et la pose d'une isolation thermique sous dalle du 1er étage, puis de lames métalliques thermolaquées incorporant des luminaires ECO 21 (propices aux économies d'énergie).

Nous tenons à relever l'excellente collaboration instaurée avec les mandataires et les entreprises, leur respect des délais et de leur cahier des charges, ainsi que la patience et la compréhension dont ont fait preuve nos sociétaires-locataires. Comme cet immeuble abrite le siège de notre Coopérative, il a été décidé d'adapter les couleurs au logo de la SCHG (bleu foncé et bleu clair, noir, blanc).

Une enseigne de taille a également été posée sur la cheminée de la centrale thermique, qui servira de point de repère, de jour comme de nuit, à ceux qui viennent visiter nos habitants des 3 Cités.

Enfin, comme prévu, la réfection des vitrages des arcades de Vieusseux 7 a permis d'achever cette campagne.

La dernière étape de restauration des halls d'entrée et cages d'escalier de Vieusseux 17 à 21 s'est achevée en début d'exercice.

Notre chantier rue E.-Rod 4a, 4b et 4c a suivi son cours, conformément au planning prévisionnel. Une coordination pointue a été mise en place entre nos mandataires et ceux du chantier voisin (rampe commune au parking souterrain, aménagements extérieurs, etc.)

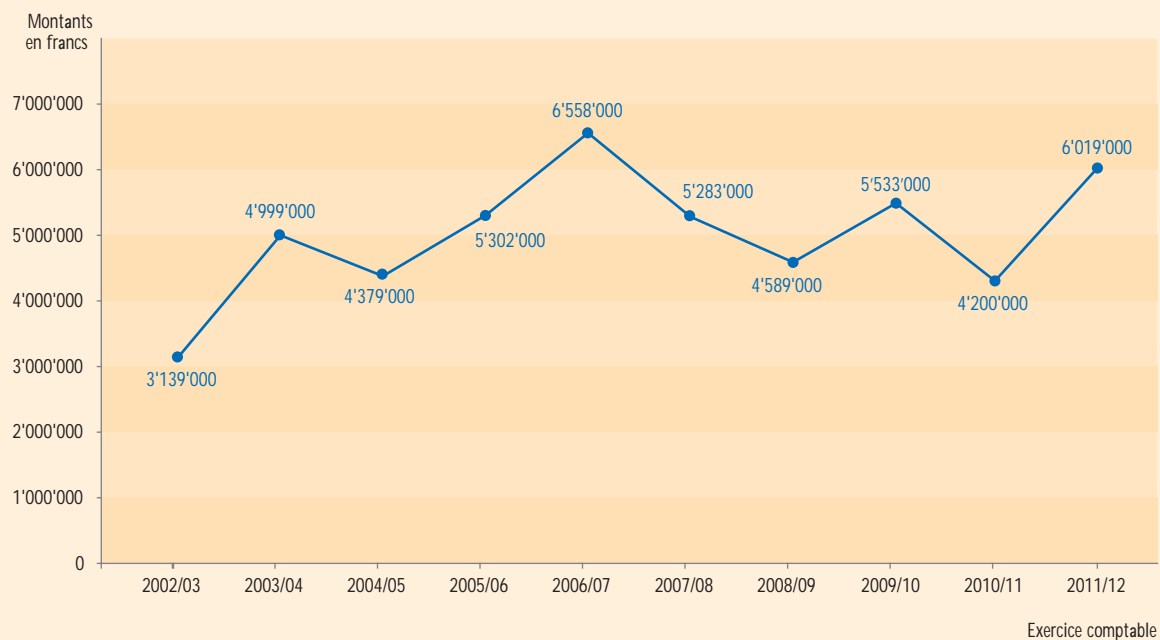
En outre, grâce à l'ouverture dont a fait preuve le Service de la Voirie de la Ville, un emplacement de 8 terriers de récupération a été réalisé à cheval sur les deux parcelles.

Le tri des déchets sera ainsi simplifié pour les habitants et la Coopérative économisera l'achat d'un tracteur et de containers sur roues, l'occupation d'une place de parking pour l'entreposage du tracteur et de ses accessoires, ainsi que la création d'un local en sous-sol spécifique au dépôt des ordures.

Ce bâtiment a également été raccordé au réseau de chauffage à distance de SIG.

Enfin, la livraison des 42 logements est prévue dès octobre 2012, soit au terme de seulement 18 mois de chantier.

Evolution des travaux d'entretien dans les immeubles et les appartements (charges d'exploitation, sommes arrondies)



Lors de certains exercices, des travaux à plus-value ont pu être activés au bilan, et n'apparaissent donc pas dans les chiffres susmentionnés.

Nombre d'attributions de logements par exercice

	Parc existant	Nouveaux immeubles
2003/04	55	25 (SO 13)
2004/05	78	
2005/06	75	
2006/07	71	46 (TA 25 à 29)
2007/08	90	
2008/09	84	
2009/10	66	
2010/11	67	46 (SO 30-32)
2011/12	107	



Ernest-Pictet 31-33

LOCATION ET CONTENTIEUX

C'est finalement au début du mois d'août, que les anciens et nouveaux sociétaires-locataires des dix maisonnettes de la deuxième étape du chantier de rénovation, réhabilitation et agrandissement du chemin de l'Essor ont commencé à emménager.

Rappelons que trois anciens sociétaires-locataires avaient contesté le congé (reçu en raison de la nécessité de libérer ces maisonnettes de leurs occupants, afin de réaliser les travaux projetés) et avaient conclu avec les Instances de la Coopérative un accord transactionnel, qui fixait notamment le loyer maximum lorsqu'ils réintégreraient leurs logements.

Le budget initial de cette opération, comme cela était prévisible s'agissant d'un chantier de transformation, a été partiellement dépassé. De sorte que le loyer, qui a été notifié à ces sociétaires-locataires, était sensiblement supérieur à celui qui avait été convenu précédemment.

En conséquence, ces associés ont contesté leur loyer initial. S'en sont suivis des échanges avec le conseil des contestataires, des audiences par devant la Commission de conciliation en matière de baux et loyers, qui ont abouti à un accord transactionnel définitif le 20 avril 2012.

Par souci d'équité, nos Instances ont spontanément décidé d'appliquer le même traitement aux autres sociétaires-locataires du chemin de l'Essor qui n'avaient pas contesté leur loyer initial.

En dépit des nouveaux logements mis en exploitation lors du précédent exercice, le nombre de demandeurs n'a cessé de croître, à telle enseigne que sur décision du Conseil d'administration, faisant suite à une proposition du Conseil de direction, il a été convenu de ne plus prendre de nouvelles inscriptions depuis le 1er septembre 2011.

Paradoxalement, ce ne sont pas moins de 107 résiliations, dont 45 échanges, qui ont été traitées par l'assistante du service location durant cet exercice, ce qui représente une augmentation d'environ 30 % par rapport à la moyenne des quatre dernières années, qui ont permis d'offrir des logements à 62 nouveaux sociétaires-locataires.

Comme indiqué par notre Président, M. Albert Knechtli, lors de l'Assemblée générale du 31 octobre 2011, quatre sociétaires-locataires ont recouru contre certains articles des statuts adoptés (par 975 voix) lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2011. Sont notamment querellées les dispositions sur les principes relatifs à la location et plus particulièrement les clauses visant à faire respecter un taux d'occupation et un taux d'effort.

Le groupe de travail chargé de la rédaction des nouveaux statuts s'est réuni et a travaillé sur ces propositions. En collaboration avec l'avocat mandaté pour défendre les intérêts de la Coopérative, plusieurs séances se sont tenues entre des représentants de celle-ci et les recourants accompagnés de leur conseil. Aucun accord n'a été trouvé à ce jour. Très probablement, ce litige fera l'objet d'un point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire 2012.

Toujours sur le plan des litiges, le Conseil d'administration a exclu quatre sociétaires-locataires en raison de violations répétées des dispositions statutaires, pour avoir sous-loué leurs logements sans le consentement du bailleur. Parallèlement, les baux à loyer ont également été résiliés.

Deux cas sont actuellement réglés. Un locataire a contesté son congé et ce dossier est actuellement pendant devant le Tribunal des baux et loyers. La quatrième sociétaire a recouru contre son exclusion et son cas sera évoqué, comme le prévoient les statuts, devant l'Assemblée générale ordinaire 2012.

Lors du précédent exercice, nous vous informions déjà de l'exclusion d'une sociétaire-locataire, qui avait contesté son congé signifié pour le 30 juin 2011. La Commission de conciliation en matière de baux et loyers a confirmé, par décision du 2 décembre 2011, la validité de la résiliation du bail. La locataire a déposé un recours au Tribunal des baux et loyers.

Le montant des loyers en retard a légèrement régressé et se monte à CHF 80'992.30. Tous les dossiers sont suivis avec beaucoup d'attention par notre responsable comptabilité locataires.

Le nombre de réquisitions de poursuites notifiées durant cet exercice est demeuré quasiment identique aux exercices précédents. 55% des arriérés de loyers ont par ailleurs été soldés suite à notre intervention.

Le nombre de débiteurs sur les parts sociales souscrites est demeuré stable (18) et le montant global dû s'est réduit à CHF 37'650.-.



Vieusseux 16-18



Espace de jeux au Chemin de l'Essor

VIE DANS LES CITÉS

Le groupe «Mieux vivre dans nos cités» a intensifié ses réunions durant cet exercice pour chercher des solutions liées, notamment, aux comportements inadaptés de certains jeunes. Les partenaires historiques de la Coopérative, la gendarmerie, les agents de la police municipale, le service de la jeunesse et des unités d'action communautaire, les associations actives dans nos quartiers et la société de surveillance ont été considérablement sollicités.

Dans le périmètre de Jean-Treina, le Service de la jeunesse et les UAC ont été particulièrement actifs pour permettre un rapprochement entre les habitants et les jeunes. À cet égard, il est important que les habitants du quartier, indépendamment de la présence de jeunes gens, se réapproprient les espaces tant intérieurs qu'extérieurs.

Pour mieux comprendre les attentes de nos sociétaires-locataires et pour évaluer leur degré de satisfaction à vivre dans ce quartier, les UAC ont procédé, durant le dernier trimestre de 2011, à un sondage auprès des habitants. Les résultats de cette importante investigation sont disponibles auprès de nos services, pour les sociétaires-locataires que cela intéresserait.

Des doléances nous sont également parvenues suite à la présence de trafiquants de drogue à Cité Vieusseux. Outre le travail effectué par la gendarmerie, le groupe a décidé, en septembre 2011, d'engager une réflexion sur la prévention à Vieusseux. Finalement, une séance publique s'est tenue le 24 avril 2012 à la salle du Moyen âge et a réuni 65 personnes, ainsi que des acteurs compétents dans ce domaine. L'information qui a été donnée semblait répondre à un besoin.

Toujours à Cité Vieusseux, des attroupements de jeunes gens dans la voie souterraine ont été constatés à répétition reprises au début de l'hiver, avec les nuisances sonores et le sentiment d'insécurité qu'elles engendrent. De plus, lors de leur dispersion, les lieux étaient laissés dans un état indescriptible, ce qui a généré un engagement supplémentaire et totalement injustifié de nos concierges.

De concert avec la gendarmerie, puisqu'il s'agit de réunions sur domaine privé, il a été décidé de mettre en place des interdictions d'entrée. Ces mesures seront appliquées prochainement, tant par les services de police cantonale et municipale que par les patrouilles de la société de surveillance UIS. En fait, il s'agira de procéder à des relevés d'identité et toute personne étrangère à la Coopérative se verra délivrer une interdiction d'entrée sur notre propriété. En cas de récidive, nos services déposeront une plainte pour violation de domicile avec toutes les conséquences que cela comporterait pour le contrevenant.

Nos Instances ont également décidé que si, lors de ces contrôles, des personnes faisant ménage commun avec des sociétaires-locataires participent ou invitent des tiers à ces rassemblements sauvages, ces cas seront rapportés au Comité de direction puis au Conseil d'administration. Des sanctions pourraient dès lors être prononcées contre les sociétaires concernés, conformément à nos statuts.

Pour évoquer un aspect plus récréatif des actions engagées, soulignons que Madame Martine Baba, Présidente des Intérêts de Vieusseux-Villars-Franchises a repris l'organisation des grillades du jeudi soir avec un enthousiasme communicatif et a su maintenir le succès de ces rendez-vous conviviaux.

En revanche, Ciné-Cité qui semblait être devenu un rendez-vous pérenne de l'été, attirant un public nombreux et éclectique, n'a pas été reconduit cette année, faute de ressources suffisantes.

Nos remerciements vont à toutes ces personnes, souvent bénévoles, qui se dévouent pour rendre plus agréable la vie dans nos Cités.

DÉCOMPTE DE CHAUFFAGE

Le résultat du bouclage des comptes de chauffage a mis en évidence une forte augmentation, inégale selon les Cités, des charges durant cet exercice. Si une partie de cette hausse s'explique aisément en raison de la durée prolongée des températures négatives durant le mois de février 2012 (5 jours en dessous de -10° et 12 jours entre -2° et -8° C) et de l'incessante augmentation du coût du mazout et du gaz, il n'en demeure pas moins qu'une analyse minutieuse a été initiée.

Il en ressort que le coût global de la saison écoulée, en regard de l'exercice 2008-2009, est identique.

En revanche, il appert, en ce qui concerne le décompte de Vieusseux-Villars-Franchises, qu'ensuite de l'imputation tardive d'une importante facture de SIG (concernant la saison 2010-2011), le résultat de la période 2011-2012 a été péjoré de manière significative.

Nous remarquons également que la disparité des acomptes versés provoque beaucoup d'interrogations chez les sociétaires-locataires. Il est évident que ceux qui ont accepté d'augmenter leurs acomptes doivent verser des soldes moins importants en fin d'exercice. Donc, si d'aucuns souhaitent comparer leurs décomptes, il convient que les logements soient identiques et ensuite, d'être attentif au total des montants versés durant l'exercice.



Sports 1-11 (avant rénovation)



Victor-Duret 42-46

INSTANCES ET PERSONNEL

C'est avec une grande émotion que nous avons appris les décès de Messieurs Lucien Lambelet le 12 juillet 2011 et Albert Degaudenzi le 12 décembre 2011, tous deux membres du Conseil d'administration pendant de nombreuses années. A la fin du mois de juillet 2012, nous étions informés du départ de Monsieur François Picot, respectivement Membre du Conseil d'administration et du Comité de direction (de 1950 à 1952), puis Président de 1952 à 1970. Ils auront été des personnalités engagées et attentives aux intérêts des sociétaires et à la bonne santé de la Coopérative.

Au cours des 7 réunions de cet exercice, le Conseil d'administration a, outre ses tâches usuelles (examen des comptes, approbation du rapport de gestion, notamment), procédé aux nominations et désignations statutaires en élisant le Président et le Vice-président, les membres du Comité de direction, en nommant sa Secrétaire, ainsi que les candidatures des Membres de la Commission d'attribution des logements. Pour cette dernière, citons l'arrivée de Monsieur André Vez, en remplacement de M. Walter Munger, démissionnaire au début de l'exercice.

Monsieur Rémy Pagani, Maire de Genève, délégué par la Ville de Genève pour représenter son Conseil administratif, ainsi que Monsieur Patrick Uebelhart, nouvel administrateur élu lors de l'Assemblée générale 2011 ont été accueillis lors de la séance du Conseil d'administration du 24 novembre 2011, qui compte désormais 21 membres. Les Instances leur ont souhaité la bienvenue.

Le Comité de direction s'est réuni à 11 reprises durant l'exercice et a été chargé notamment d'étudier et d'approuver les comptes et le rapport de gestion annuel. Il se compose de 6 membres, conformément à l'article 42 des statuts qui prévoient qu'un minimum de 5 et un maximum de 7 membres doivent le constituer.

Monsieur Théodore Mahler, membre actif du Conseil d'administration et du Comité de direction depuis de longues années, ancien Président du groupe «Mieux-vivre dans nos Cités», a été élu au poste de Vice-président dès le 1er janvier 2012.

Monsieur Jean-Charles Dumonthay, membre du Conseil d'administration, a rejoint le Comité de direction en septembre 2011.

A noter le recours déposé par 4 sociétaires contre certains articles des nouveaux statuts, pourtant approuvés par 975 voix. Des discussions ont eu lieu et des négociations sont en cours.

Monsieur Fritz Aeschbacher a été réélu à l'unanimité comme administrateur.

La Société Financière d'Expertises et de Revision (SFER) a été réélue à l'unanimité pour l'exercice 2011-2012 comme Organe de contrôle.

Monsieur Christian Barraud, qui effectuait des remplacements en temporaire a été engagé en contrat indéterminé depuis le 1er février 2012. Il est en charge de la conciergerie des bâtiments Cité Vieusseux 12 et Cité Franchises 30 à 52. Un chaleureux accueil lui a été réservé.

Madame Susana Barbeito, apprentie de 3ème année, a été engagée, pour terminer son apprentissage d'employée de commerce profil M.



Camille-Martin 1-7

ADMINISTRATION

J.-P. Chappuis, Directeur
J. Aubareda, Responsable Service gérance & administration
D. Gutknecht, Responsable Service comptabilité
C. Progin, Responsable Service technique & travaux

C. Jornod, Assistante de direction
C. Grutter, Responsable comptabilité locataires
C. Huiton, Assistante Service technique & travaux
G. Nicastro, Assistante Service comptabilité / parts sociales
C. Pacaud, Secrétaire travaux / téléphoniste-réceptionniste
C. Piaget, Assistante Service location / réceptionniste
S. Barbeito, Apprentie

SERVICE TECHNIQUE

R. Hammi, Co-responsable buanderie
M. Parodi, Co-responsable buanderie
D. Girard, Responsable chaufferie

M. Roel, Adjoint chaufferie / plombier
D. Marti, Jardinier responsable
J. Petoud, Jardinier
S. Vullioud, Surveillant parkings des Cités

CONCIERGES

F. Correia, BA 3 à 9bis, VD 42 à 46
A. Da Silva Ferreira, SO 13
P. Cuenca, EP 31-33, extérieurs + garages souterrains VX
C. Maneiro-Rama, Responsable concierges, VX 1 à 7
S. Mühlemann, VS 18 à 60
C. Barraud, VX 12, FR 30 à 52
D. Schmitt, VX 15 à 21, souterrains VX-Parc

D. Vincent (*externe*), TA 25, 27 et 29
P. Burette, VS 2 à 16, VX 16-18
L. Giaffreda, VX 2 à 6, VX 11 et 13
P. Maillat, CM 1 à 17
L.-C. Orihuela, SP 2 à 16
M. Jelassi, JT 1 à 5, CM 23 à 31, extérieurs Coop Aire
J.-P. Schaufelberger, JT 6 à 14, extérieurs Sports-Essor
S. Baur, SO 30-32

BA = Bandol • CM = Camille-Martin • EP = Ernest-Pictet • FR = Franchises • JT = Jean-Treina • SO = Sonnex • SP = Sports • TA = La-Tambourine
VD = Victor-Duret • VS = Villars • VX = Vieusseux



1) Concierges Cité Vieusseux-Villars-Franchises et Ernest-Pictet 31-33, de gauche à droite: P. Cuenca, S. Mühlemann, C. Barraud, C. Maneiro, D. Schmitt, L. Giaffreda

2) Buanderie collective VX 1 – de gauche à droite: R. Hammi et M. Parodi

3) Administration SCHG – de gauche à droite: J. Aubareda, C. Jornod, J.-P. Chappuis, C. Progin, D. Gutknecht, S. Barbeito, C. Grutter, C. Pacaud, C. Huiton (absentes : G. Nicastro et C. Piaget)

4) Concierge Bandol 3 à 9 bis et Victor-Duret 42 à 46: F. Correia

5) Jardiniers: J. Petoud et D. Marti

6) Concierges Sonnex 30-32 et Sonnex 13: S. Baur et A. Da Silva



7) Chaufferie: D.Girard et M. Roël

8) Concierges Sports 2 à 16 et Camille-Martin 1 à 17: L.-C. Orihuela et M. Jelassi (absent: J.-P. Schaufelberger – Jean-Treina 6 à 14)

9) Concierge Tambourine 25 à 29: D. Vincent



Villars 2-8

BILAN

Au terme de cet exercice de transition, qui n'a enregistré aucune réalisation immobilière comportant une nouvelle mise en exploitation, le total du bilan s'apprécie tout de même de plus de 5 millions de francs.

A l'Actif, outre la prise en compte du chantier d'Edouard-Rod, seule l'activation d'une partie des travaux de la 2ème étape de rénovation/agrandissement de nos maisonnettes du chemin de l'Essor explique l'augmentation du poste Immeubles, terrains bâtis.

Cependant, il sied de relever qu'en fonction de la nature de certains travaux engagés, notamment sur nos bâtiments Honegger à Vieusseux, nos Instances ont décidé de les identifier sous le terme «Travaux de rénovation différés». Le montant inscrit sera ensuite amorti sur les prochains exercices.

En raison de l'autofinancement réalisé sur les opérations en cours, le disponible à court et moyen termes se réduit d'environ 2,4 millions de francs, sachant que notre Coopérative pourrait en tout temps et en cas de besoin, solliciter ses comptes de crédit de construction pour dégager des liquidités.

A l'image des créances diverses, celles des Débiteurs-locataires connaissent une hausse significative, en lien avec les décomptes de chauffage/eau chaude pour la saison précédente, alors que les valeurs en stock mazout diminuent encore par rapport à l'exercice 2010-2011.

Au Passif, les postes Créanciers et Passifs transitoires (charges à payer) évoluent de manière opposée, à cause de la facturation tardive de prestations par certains partenaires, mandataires et entreprises.

Quant aux Prêts hypothécaires, ils s'apprécient à due concurrence des Immeubles, tandis que la Provision pour grands travaux d'entretien est alimentée de telle sorte qu'elle anticipe les échéances des prochaines campagnes de rénovation.

Par contre, aucune imputation n'a été et ne sera dorénavant réalisée sur le poste Fonds d'amortissement sur immeubles, après analyse de la vétusté moyenne de notre parc locatif.

Enfin, la Provision pour impôts est le reflet de l'excellent exercice comptable qui se termine, avec une augmentation marquée du bénéfice net qui s'affiche à environ CHF 500'000.-.

COMPTES D'EXPLOITATION

Dans les Produits, la comptabilisation d'un exercice complet de notre nouveau bâtiment de Sonnex 30-32 induit une importante augmentation du poste «Loyers appartements», qui est le seul à évoluer de manière éloquente.

Dans les Charges, le nombre inhabituellement élevé des rotations d'appartements a généré des dépenses d'entretien et de rafraîchissement qui s'établissent à plus de CHF 750'000.- par rapport à l'exercice précédent. De même que les parties communes qui connaissent également une hausse qui excède de CHF 920'000.- le chiffre de l'année passée.

Si le montant global des Intérêts hypothécaires continue de décroître, il est réjouissant de constater que les Frais généraux suivent la même ligne.

Malgré l'attribution élevée (portée au maximum autorisé) à la Provision pour grands travaux d'entretien, le bénéfice net dépasse pour la première fois de l'histoire de la SCHG la barre du demi-million de francs.

Sur cette base, l'excédent actif à disposition de notre Assemblée générale ordinaire d'octobre 2012 s'établit ainsi:

Total à disposition		CHF	505'596.33
Attribution au fonds de prévoyance	./.	CHF	15'000.00
Attribution Réserve spéciale	./.	CHF	480'000.00
Report à nouveau		CHF	10'596.33



Edouard-Rod 4a à 4c + 4 (PPE)

BILANS COMPARÉS

Exercices 2011/2012 et 2010/2011

ACTIF	30.04.2012	30.04.2011
ACTIFS CIRCULANTS		
Disponible à court terme:		
Caisse	3'727.25	5'768.20
Compte de chèques postaux	3'048'765.37	1'470'271.53
Comptes bancaires	973'119.86	4'946'658.23
Disponible à moyen terme:		
Titres	83'500.00	83'500.00
Débiteurs-locataires	433'329.28	171'009.01
Autres créances	1'054'147.73	788'965.58
Parts sociales non libérées	37'650.00	41'812.50
Stocks	177'799.45	240'981.00
Actifs transitoires	1'961'630.61	1'701'640.65
Total actifs circulants	7'773'669.55	9'450'606.70
ACTIFS IMMOBILISES		
Véhicules	13'860.00	23'160.00
Matériel et mobilier	44'090.00	37'930.00
Travaux de rénovation différés	4'391'738.80	-
Immeubles, terrains bâtis	302'488'715.48	300'105'751.38
Total actifs immobilisés	306'938'404.28	300'166'841.38
	314'712'073.83	309'617'448.08
Valeurs d'assurances des immeubles:	523'369'500.00	514'324'800.00

PASSIF	30.04.2012	30.04.2011
DETTES A COURT TERME		
Fournisseurs	1'447'310.40	1'165'796.29
Créanciers	548'072.57	1'394'087.95
Dépôts de garantie	152'183.99	143'212.79
Passifs transitoires	4'496'310.93	3'792'260.69
Total dettes à court terme	6'643'877.89	6'495'357.72
DETTES A LONG TERME		
Prêts hypothécaires	219'208'689.00	216'851'905.00
Total dettes à long terme	219'208'689.00	216'851'905.00
PROVISIONS ET FONDS D'AMORTISSEMENT		
Provision pour pertes sur débiteurs	87'625.00	43'550.00
Provision pour impôts	280'000.00	230'000.00
Provision pour grands travaux d'entretien	6'837'487.36	5'091'487.36
Fonds d'amortissement sur immeubles	70'029'500.00	70'029'500.00
Total provisions et fonds d'amortissement	77'234'612.36	75'394'537.36
CAPITAUX PROPRES		
Parts sociales remboursables	7'547'750.00	7'296'250.00
Parts sociales non remboursables	698'500.00	698'500.00
Réserve légale	1'573'048.25	1'561'325.75
Réserve spéciale	1'300'000.00	980'000.00
Compte de pertes et profits:		
Solde reporté	4'572.25	3'751.92
Bénéfice net de l'exercice	501'024.08	335'820.33
Total capitaux propres	11'624'894.58	10'875'648.00
	314'712'073.83	309'617'448.08

COMPTES
D'EXPLOITATION
COMPARÉS

Exercices 2011/2012 et 2010/2011

CHARGES	2011/2012	2010/2011
Intérêts hypothécaires	5'911'402.45	6'244'484.45
Entretien immeubles et propriétés	3'364'319.10	
utilisation de la provision	-440'000.00	1'999'525.39
SIG	1'066'802.64	1'047'025.06
Assurances	425'913.40	408'380.35
Conciergerie	1'359'672.15	1'379'191.40
Entretien appartements, arcades	2'654'857.39	
utilisation de la provision	-345'000.00	1'555'689.92
Télé réseaux	494'473.75	478'787.40
Décompte chauffage appartements vacants	7'592.15	3'344.05
Aménagements extérieurs	450'979.29	472'563.62
Surveillance parkings	53'534.50	53'941.20
Droits de superficie (Cité Franchises, Ernest-Pictet, Sonnex, La-Tambourine et FLPAL)	276'179.95	283'259.00
Honoraires avocats	20'184.00	20'000.00
Frais généraux communs	2'256'326.68	2'331'074.96
Péréquation totale	478'967.00	
répartition sur Cités	-180'000.00	298'967.00
Dépenses et intérêts divers	375'805.47	272'967.13
Attribution à la prov. pour pertes sur débiteurs	87'625.00	43'550.00
Impôts et attribution à la provision	166'796.15	379'303.95
Attribution à la provision pour grands travaux d'entretien	2'531'000.00	2'242'000.00
Amortissements mobiliers	26'223.85	31'936.30
Amortissement travaux de renovation différés	2'195'869.40	-
Attribution au fond d'amortissement sur immeuble	-	3'000'000.00
Bénéfice net de l'exercice	501'024.08	335'820.33
	23'740'548.40	22'881'811.51

PRODUITS		2011/2012	2010/2011
Loyers appartements		19'000'325.70	18'249'164.30
Péréquation portée en augmentation de l'état locatif		298'967.00	298'967.00
Loyers locaux commerciaux et dépôts		1'924'161.00	1'863'045.30
Loyers boxes et places de parking		1'982'773.50	1'934'031.00
Subventions		109'349.95	127'971.00
Revenus titres et intérêts divers		11'633.30	9'273.35
Recettes diverses		369'787.95	344'609.56
Dissolution de la provision pour pertes sur débiteurs	43'550.00		
Utilisation de la provision	-	43'550.00	54'750.00
Dissolution de la provision pour impôts	230'000.00		
Utilisation de la provision pour impôts	-230'000.00	-	-
		23'740'548.40	22'881'811.51

ORGANE DE LA SCHG



*Patrick Uebelhart,
Administrateur*

COMITÉ DE DIRECTION

M.	Knechtli Albert	Président
M.	Ruchon Daniel-François	Vice-président (jusqu'au 31.12.2011)
M.	Mahler Théodore	Membre puis Vice-président (dès le 01.01.2012)
M.	Aeschbacher Fritz	Membre
M.	Commisso Aldo	Membre
M.	Degaudenzi Bernard	Membre
M.	Dumonthay Jean-Charles	Membre

DIRECTION

M.	Chappuis Jean-Pierre	Directeur
----	----------------------	-----------

FONDÉS DE POUVOIR

M.	Aubareda José	Responsable Service gérance & administration
M.	Gutknecht Daniel	Responsable Service comptabilité
M.	Progin Claude	Responsable Service technique & travaux

MANDATAIRE COMMERCIALE

Mme	Gutter Christine	Responsable comptabilité locataires
-----	------------------	-------------------------------------

ORGANE DE CONTRÔLE

SFER Société Fiduciaire d'Expertise et de Revision SA

CONSEIL D'ADMINISTRATION (mandat de 3 ans)

Nommés ou réélus en

2009

Commisso Aldo	chemin des Avallons 52, Anières
Crestani Andrée	Cité Vieusseux 18
Degaudenzi Bernard	rue de Veyrier 12, Carouge
Dumonthay Jean-Charles	chemin de l'Esplanade 14, Vernier
Fleury Marlyse	Cité Vieusseux 15
Knechtli Albert	Cité Vieusseux 16
Mantillero Roland	boulevard des Promenades 22, Carouge
Rolland Emmanuel	Paroisse protestante Servette-Vieusseux, avenue Wendt 55
Boada Juan	rue de Bandol 9, Onex
Erhardt Jean	rue de La-Tambourine 27, Carouge

2010

Barlatey Dominique	rue Camille-Martin 17
Davaz Claudine	Cité Franchises 50
Emery Jean-Pascal	rue Sonnex 13, Grand-Saconnex
Fankhauser Roland	Cité Vieusseux 17
Gander Henri	Bernex-en-Combes 22, Bernex
Mahler Théodore	chemin des Sports 12
Menoud Madeleine	rue Camille-Martin 25
Riser Patrick	Cité Vieusseux 12
Ruchon Daniel-François	rue Charles-Sturm 20
Veze André	rue Camille-Martin 9

2011

Aeschbacher Fritz	chemin des Semailles 13B, Grand-Lancy
Uebelhart Patrick	chemin de l'Essor 3
Pagani Rémy	Conseiller administratif, délégué de la Ville de Genève, Palais Eynard, Genève



*Monsieur Rémy Pagani,
Représentant de la Ville de Genève*

ORGANISATEUR ET MAÎTRE D'OUVRAGE SCHG – SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION GENÈVE EVOLUTION URBAINE DU PÉRIMÈTRE VIEUSSEUX-VILLARS-FRANCHISES

Objet

La SCHG, d'entente avec l'Etat de Genève, la Ville de Genève et la Fondation des Logements pour Personnes Agées ou Isolées (ci-après FLPAI), organise un concours d'architecture à un degré.

Le programme traite notamment des questions foncières, des gabarits, de la mobilité, des espaces publics, de la végétation, du traitement des eaux et déchets, du bruit et du concept énergétique.

Type de concours

Il s'agit d'un concours de projets, portant avant tout sur des aspects d'organisation spatiale et de morphologie urbaine, d'espaces publics et de logements collectifs en procédure ouverte, à un degré, tel que défini par les articles 3 et 6 du Règlement SIA 142, édition 2009 (ci-après le Règlement).

Calendrier du concours (dates indicatives)

Le concours s'est ouvert le mardi 25 septembre 2012 par la publication dans la Feuille d'Avis Officielle du Canton de Genève (FAO).

- La remise des documents aux concurrents est prévue dès le mardi 25 septembre 2012
- Les questions peuvent être posées jusqu'au lundi 22 octobre 2012
- Les réponses du jury peuvent être attendues dès le lundi 29 octobre 2012
- Le rendu des projets doit avoir lieu d'ici le vendredi 15 février 2013 et le rendu des maquettes d'ici le 22 février 2013
- Il sera procédé à l'expertise des projets rendus courant février 2013
- Le jugement est attendu durant le mois de mars 2013 et l'exposition des projets aura lieu durant les mois de mars-avril 2013.

Conditions de participation

Le concours est ouvert aux architectes et/ou urbanistes établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics du 15.04.1994, qui offre la réciprocité aux mandataires suisses, pour autant qu'ils remplissent les conditions ad hoc.

Composition du Jury

Le Jury, désigné par le Maître d'Ouvrage, est composé des personnes suivantes:

Président: M. Carmelo Stendardo Architecte EAUG

Membres professionnels indépendants du Maître d'Ouvrage

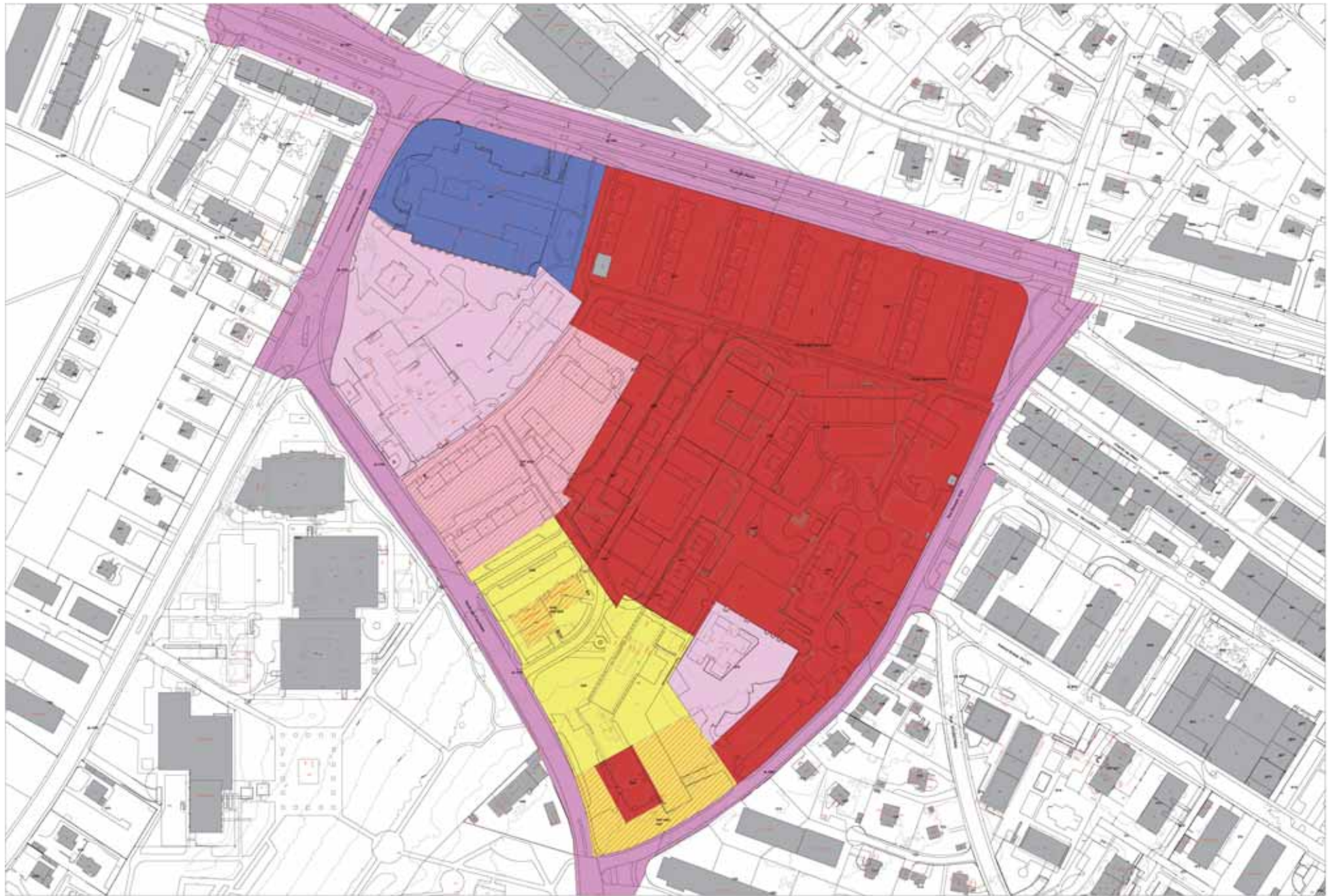
M. Francesco Della Casa	Architecte Cantonal, EPFL
M. Marco Rampini	Architecte paysagiste EPFL
M. Christian Exquis	Architecte EPFL
Mme Marianne Widmer	Architecte urbaniste EPFL
M. Bruno Marchand	Architecte urbaniste EPFL
M. Raphael Frei	Architecte ETHZ

Membres

M. Bernard Degaudenzi	Administrateur SCHG
M. Gilles Doesseger	Service d'Urbanisme, Ville de Genève
M. Jean-Pierre Chappuis	Directeur SCHG
M. Jacques Cuttat	Directeur FLPAI
Mme Isabel Girault	Directrice de l'Office de l'urbanisme, Département de l'Urbanisme de Genève
M. Albert Knechtli	Président SCHG

Suppléant professionnel

M. Oleg Calame	Architecte EPFL
----------------	-----------------



Concours d'architecture à un degré
Urbanisation du périmètre Veusseux - Villars - Franchises

■ SCHG ■ FLPM ■ Autre
■ Ville de Genève ■ Domaine public communal

■ PARCELLE N° 2611: Ville de Genève. Droit de superficie en faveur de SCHG. Echéance le 30.04.2026
■ PARCELLE N° 4437: FLPM. Droit de superficie en faveur de SCHG. Echéance le 13.08.2021



Maîtrise foncière - 2011

Critères d'appréciation

Les propositions seront jugées sur la base notamment des critères suivants, sans ordre de priorité:

Urbanistiques

- compréhension du lieu et des enjeux urbains du secteur, de son rapport aux tissus existants et à venir, ainsi qu'à la topographie;
- qualité urbanistique de la proposition soit rapport des nouvelles constructions avec le contexte bâti, naturel et paysager;
- qualité urbaine, paysagère, environnementale et spatiale du projet d'espace public;
- accessibilité et mobilité multimodale interne au site (mobilités douces en particulier);
- qualité et faisabilité du phasage proposé.

Architecturaux

- qualité architecturale des édifices de la proposition, soit fonctionnement des principales activités, qualité des parcours intérieurs et extérieurs, rationalité des circulations, qualité des divers espaces du programme, etc.;
- qualité typologique des logements.

Economiques et écologiques

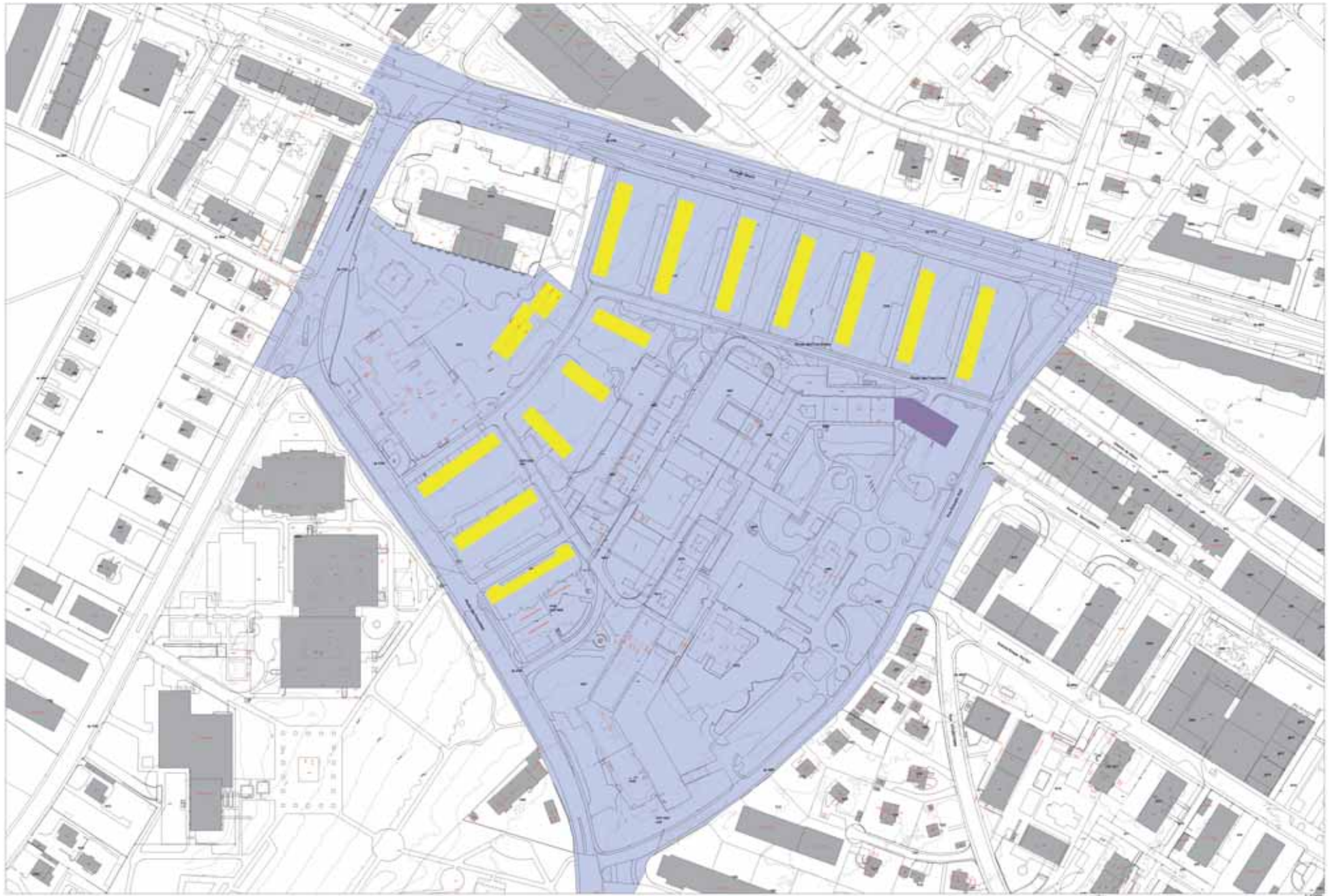
- aspects économiques du projet et notamment au sujet des logements proposés;
- performances énergétiques;
- qualités écologiques et intégration des principes de développement durable;
- montage opérationnel et faisabilité foncière.

Distinctions

Le Jury dispose d'une somme globale de CHF 145'000.- HT pour l'attribution d'environ 6 prix et des mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17.3 du Règlement. La somme globale a été calculée selon le Règlement, le coût de la réalisation de l'ouvrage que le Maître d'Ouvrage entend confier à l'auteur du projet recommandé par le Jury étant estimé à CHF 13'000'000.- HT. (coûts de construction et aménagements extérieurs).

Le Maître d'Ouvrage a l'intention de confier au lauréat

- un mandat d'assistance au Maître d'Ouvrage pour la participation à la mise en œuvre de l'image directrice et plus particulièrement de la conception des espaces ouverts, publics et collectifs;
- un mandat complet des prestations ordinaires d'architecte pour la réalisation d'un ou plusieurs lots de la SCHG (en fonction du projet retenu) sous réserve de l'acceptation des crédits d'études, de construction, des autorisations de construire, des délais référendaires, de recours, etc.



Concours d'architecture à un degré
Urbanisation du périmètre Veuseux - Villars - Franchises

■ Périmètre du concours
■ Bâtiment à démolir (objet d'une demande définitive de construction)
■ A démolir



Périmètres du concours

Situation des bâtiments maintenus ou à démolir

IMMEUBLES DE LA SCHG

Vie communautaire, locaux mis à disposition: Salle de musique CPM: Cité Vieusseux 16-18 | Salle de l'Association des Habitants du Quartier de la Concorde: chemin des Sports 4 | Salle Echecs-Club Bois-Gentil: Cité Villars 58 | Garderies d'enfants: Cité Vieusseux 6 et chemin des Sports 16 | Salle du Moyen-Age (Association des Intérêts de Vieusseux, Villars, Franchises): Cité Vieusseux 9 | Local jeunes: Cité Vieusseux 9.

Années de construction	Lieu	Nombre d'appartements	Nombre de pièces	Prix actuel de location (moyenne annuelle par pièce)	Secteur libre/subventionné	Nombre d'arcades et salles au rez	Total des m ² arcades et salles au rez	Nombre de dépôts	Total des m ² dépôts	Parkings intérieurs et extérieurs	
1	1920-1927	Cité-Jardins d'Aire	24	114	2'535.00	libre					
2	1947-1950	Cité Villars	189	672	1'555.00	libre	1	45	7	140	103
3	1949	Cité Franchises	72	279	1'495.00	libre	1	61	6	106	30
4	1961	Rue Camille-Martin	176	732	2'255.00	libre	10	815	25	851	85
5	1965	Chemin des Sports	168	720	2'260.00	libre	8	787	23	658	128
6	1966	Centre Coop Aire				libre	1	1055	4	322	15
7	1968-1974	Cité Vieusseux 1 à 7, 2 à 6, 11 à 21	384	1506	2'320.00	libre	19	2660	16	616	324
8	1978	Cité Vieusseux 9, 16 et 18	150	600	3'020.00	libre	11	3348	17+div.	1520	412
9	1990	Cité Vieusseux 12	69	267	3'050.00	(sans subv.) HLM	2	204	2	15	30
10	1992	Sports/Essor	68	265	4'015.00	(sans subv.) HLM			9	84	83
11	1995	Sports/Essor	148	593	4'400.00	libre			21	274	186
12	1999	Ernest-Pictet 31-33	26	115	3'815.00	(y.c.subv.) HM	1	132	1	42	28
13	1999	Bandol 3 à 9bis	47	233	3'925.00	(y.c.subv.) HM					47
14	2001	Victor-Duret 42 à 46	22	103	4'280.00	(y.c.subv.) HM					27
15	2004	Sonnex 13	25	115	4'817.00	(y.c.subv.) HM	4	505	4	109	33
16	2006	La-Tambourine 25 à 29	46	190	4'402.00	(y.c.subv.) HM					52
17	2010	Sonnex 30-32	46	208	4'470.00	(y.c.subv.) HM					46
Total actuel en exploitation			1660	6712	2'814.00		58	9612	135+div.	4737	1629



RÉPARTITION DES LOGEMENTS

Situation au 30.04.2012

NOMBRE DE PIÈCES	2	2.5	3	3.5	4	4.5	5	5.5	6	7	TOTAL
Ch. de l'Essor 2 - 4 et 1 à 31*							18				18
Ch. des Sports 1 à 11*					6						6
Cité Villars I - 2 à 32			36	36	12	12					96
Cité Villars II - 34 à 60			45		36	6	6				93
Cité Franchises 30 à 52			18		42	6	6				72
Rue Camille-Martin 1 à 17	24		24		56		48	8	8	8	176
Ch. des Sports 2 à 16			32		72		48		16		168
Cité Vieusseux 1 à 7		23	31		38		31		8		131
Cité Vieusseux 2-4		8	8		16		24				56
Cité Vieusseux 6		16	16		8						40
Cité Vieusseux 11 à 21	2	2	36		50		66		1		157
Cité Vieusseux 16 à 18			45		60		45				150
Cité Vieusseux 12	11		7		31		20				69
Prom. Jean-Treina 1 à 14	12		38		71		48		4		173
Rue Camille-Martin 23 à 31	2		4		29		8				43
Av. Ernest-Pictet 31-33			1		13		12				26
Rue de Bandol 3 à 9 bis			3		7		27		9	1	47
Ch. Victor-Duret 42 à 46					9		11		2		22
Ch. Sonnex 13			4		4		15		2		25
Rue de La-Tambourine 25 à 29		2	6		29		3		6		46
Rue Sonnex 30-32	5		3		10		19		9		46
TOTAUX	56	51	357	36	599	24	455	8	65	9	1660



société fiduciaire d'expertise et de révision s.a.
Genève

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Société coopérative d'habitation Genève, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons audité, conformément aux dispositions légales (906 et ss du Code des Obligations) les comptes annuels de la Société coopérative d'habitation Genève, ci-joints, constitués du bilan, du compte de profits et pertes ainsi que la gestion pour l'exercice arrêté au 30 avril 2012. Nos travaux ont en particulier comporté la vérification de l'établissement du tableau de répartition des dépenses de chauffage.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, ainsi que la gestion incombent au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalie significative due à une fraude ou une erreur. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application des principes comptables et de présentation des comptes, ainsi que de la mise en place de principes d'évaluations adéquats.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de manière telle à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalie significative.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne, autant qu'il concerne l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non pas dans le but d'exprimer une opinion d'audit sur l'efficacité de celui-ci. L'audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des principes comptables, la vraisemblance des évaluations appliquées ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour former notre opinion d'audit.

CHAMBRE FIDUCIAIRE
Membre

rue ajasse 45
case postale 111

CH-1211 Genève 17
sfere@fidusfer.ch

T. +41 22 736 36 33
F. +41 22 786 11 31



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, la comptabilité (comprenant les comptes de chauffage), les comptes annuels ainsi que la gestion (de même que la tenue de l'état des associés et la proposition relative à l'emploi de l'excédent d'actif) sont conformes à la loi et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 906 CO renvoyant aux prescriptions de l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous devons nous prononcer sur l'existence d'un système de contrôle interne pour l'établissement des comptes annuels tel que défini par le Conseil d'administration. L'évaluation des risques et les principes généraux du système de contrôle interne ont été approuvés par le Conseil d'administration. La plupart des processus destinés à couvrir les risques identifiés propres aux états financiers ont été élaborés, un mandat externe ayant été récemment confié de manière à vérifier leur mise en application. Demeure à définir et à approuver par le Conseil d'administration la surveillance du système du contrôle interne.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi de l'excédent d'actif est conforme à la loi suisse et aux statuts.

En dépit de la remarque ci-dessus, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 21 septembre 2012

Société fiduciaire d'expertise
et de révision SA

Pascal Rivollet
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Mario Freire
Expert-réviseur agréé

Annexes : - Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes)
- Proposition du Conseil d'administration relative à l'emploi de l'excédent d'actif

RAPPORT DE
L'ORGANE DE
CONTRÔLE



**Société Coopérative
d'Habitation Genève**

Adresse postale: Case postale 270 | 1211 Genève 28

Siège, réception et administration: Cité Vieusseux 1 | 1203 Genève

Tél.: 022 344 53 40 | Fax: 022 340 10 11

E-mail: schg@schg.ch | Internet: www.schg.ch

Heures d'ouverture des bureaux au public: lundi au vendredi, 10h00 - 16h00